

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BELLETERRE  
DISTRICT DE TÉMISCAMINGUE

Belleterre, 14 mars 2017

À une assemblée régulière du conseil de la ville de Belleterre tenue au lieu ordinaire de ses sessions ce 14e jour de mars 2017 et à laquelle sont présents :

**Diane Lefebvre, Guylaine Breton, Michel Audet, Roger Nantel, Nathalie Savard, Cécile Pichette**

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur **Bruno Boyer**, il est dix-neuf heures trente.

Huis-clos de dix-neuf heures à dix-neuf heures trente

**17-03-01 Adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert le point affaires nouvelles.

**17-03-02 Adoption du procès-verbal;**

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 14 février 2017, il est proposé par Guylaine Breton et accepté à l'unanimité que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que présenté.

**17-03-03 Adoption des comptes et salaires du mois de février 2017 :**

Il est proposé par Michel Audet et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les comptes de février 2017 déjà payés au montant de 3609.41\$ et les comptes à payés au montant de 51812.69\$ vérifié par le maire Bruno boyer et la conseillère Guylaine Breton ainsi que les salaires nets au montant de 8135.55\$ soient acceptés et payés.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées par le conseil.

Signé à Belleterre, 14 mars 2017

---

Secrétaire-Trésorière

**Période de question**

**Aucune question**

**17-03-04 Passif au titre des sites contaminés :**

Il est proposé par Roger Nantel et accepté à l'unanimité d'accepter le travail fait par la Directrice Générale concernant les sites potentiellement contaminés et ils déclarent que tous les terrains sont soit utilisés ou le deviendront par la ville et qu'ils ne sont pas disponible à la vente.

**17-03-05**      **Déclaration de reddition de comptes en lien avec le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local :**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 44 212\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes local ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

**ATTENDU QUE** les frais encourus s'élèvent à un montant de 41 765.60\$

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Nathalie Savard, appuyé par Cécile Pichette et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Belleterre approuve les dépenses de 41 765.60\$ pour les travaux exécutés conformément à l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes local ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau local.

**Discussion sur la porte de garage (Le maire ira ce vendredi la vérifié avec quelqu'un qui s'y connait en porte de garage)**

**17-03-06**      **Magasin Hein :**

Il est proposé par Michel Audet et accepté à l'unanimité d'aider le magasin Hein à payer leurs bris de fenêtre en leur offrant un chèque de 5000.00\$ au nom de la compagnie qui leur fournit les vitres.

**17-03-07**      **Avis de motion règlement de dérogation mineur:**

Je, Diane Lefebvre, donne avis de motion de la présentation du Règlement no : 2017-124 concernant le règlement de dérogation mineur.

**17-03-08**      **Avis de motion règlement d'un comité de consultation d'urbanisme:**

Je, Guylaine Breton, donne avis de motion de la présentation du Règlement no : 2017-125 concernant le règlement d'un comité de consultation d'urbanisme.

**17-03-09**      **Adoption par résolution du projet de règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (premier projet)**

**CONSIDÉRANT QU'un** règlement sur les dérogations mineures pourrait être utile ;

Il est proposé par Michel Audet  
Et résolu unanimement

D'adopter le premier projet de règlement sur les dérogations mineures conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce règlement portera le numéro 2017-124

L'assemblée de consultation et l'adoption de ce projet de règlement sont prévues le 11 avril 2017.

**Discussion pour le téléphone du terrain de camping (nous allons en reparler au prochain conseil)**

**17-03-10 Terrain de camping :**

Il est proposé par Roger Nantel et accepté à l'unanimité de mettre une annonce dans le Jaseur et aussi sur emploi Québec pour le poste l'employé du camping. Et le poste sera affiché à tous les ans.

**17-03-11 Transmission Niveleuse :**

Il est proposé par Nathalie Savard et accepté à l'unanimité d'accepté la soumission de la réparation de la transmission au montant de 18450.88\$ taxes comprise et de la faire réparer.

**17-03-12 Employé station de pompage et R.E.L.:**

Suite à la démission de monsieur Paquette, il est proposé par Cécile Pichette et accepté à l'unanimité de faire paraître une annonce dans le jaseur pour trouver un nouvel employé pour la station de pompage et le R.E.L pour une fin de semaine sur deux.

**17-03-13 Délégation de compétence à la MRC (réglementation des chiens et chats et entente avec le refuge pour animaux du Témiscamingue) :**

Attendu qu'il serait avantageux d'avoir la même réglementation et la même entente avec le refuge pour animaux du Témiscamingue, pour plusieurs municipalités ;

Il est proposé par Diane Lefebvre  
Appuyé par Guylaine Breton  
Et résolu unanimement

- ❖ De demander à la MRC de Témiscamingue d'élaborer un projet de délégation de compétences pour une réglementation identique, pour plusieurs municipalités, sur les chiens et les chats et une entente identique avec le refuge pour animaux du Témiscamingue.

La décision finale du conseil municipal de déléguer ou non cette compétence à la MRC sera prise plus tard, après que la MRC aura déposé un projet de délégation. Ce projet contiendra les modalités et les coûts d'adhérer ou non.

**17-03-14 Pancarte bureau et plancher futur site :**

Il est proposé par Michel Audet et accepté à l'unanimité de d'attendre encore quelques mois encore pour les rénovations du nouveau bureau municipal mais de faire faire la pancarte proposé par la Directrice Générale pour remplacer celle de la caisse populaire chez Lettrage Frans Gauthier.

**17-03-15 Demande de convocation d'une assemblée extraordinaire des membres de La Mutuelle des municipalités du Québec - Révision de la Politique sur l'éthique et la déontologie et révocation des administrateurs :**

**ATTENDU QUE** la mission de la FQM est de représenter les intérêts des municipalités locales et régionales;

**ATTENDU QUE** la municipalité est membre de la FQM;

**ATTENDU QU'À** ce titre, la FQM a travaillé depuis au moins 1986 à la mise sur pied d'une mutuelle d'assurance ce qui a donné lieu en 2003 à la constitution de La Mutuelle des municipalités du Québec (« MMQ »);

**ATTENDU QUE** la FQM n'a pas d'intérêt différent des municipalités qui en sont membres;

**ATTENDU QUE** par sa résolution CA-2016-08-25/09 du 25 août 2016 le Conseil d'administration de la FQM a dit souhaiter que des liens étroits soient développés entre celle-ci et la MMQ et a demandé qu'une rencontre ait lieu entre les membres de son comité exécutif et des représentants de la MMQ, ce que celle-ci a refusé;

**ATTENDU QUE** le 31 août 2016, le Comité de déontologie et gouvernance de la MMQ a amendé la *Politique sur l'éthique et la déontologie* (la « *Politique* ») faisant notamment en sorte que si ces amendements sont maintenus, les administrateurs de la FQM ne pourront plus, à l'avenir, être élus au Conseil d'administration de la MMQ;

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le conseil d'administration de la MMQ a mandaté le Comité de déontologie et gouvernance afin qu'il examine la conduite de M. Richard Lehoux, administrateur de la MMQ et président de la FQM, à la lumière de la *Politique* notamment pour avoir déposé la résolution CA-2016-08-25/09 et pour différentes allégations toutes relatives aux liens entre la FQM et la MMQ;

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> décembre 2016, le conseil d'administration de la MMQ a approuvé le contenu d'une décision du Comité de déontologie et gouvernance interprétant la *Politique* de manière à interdire à un dirigeant ou à un administrateur de la FQM de siéger à titre d'administrateur de la MMQ;

**ATTENDU QUE** le premier président de la MMQ était aussi président de la FQM, que plusieurs des administrateurs de la FQM ont été administrateurs de la MMQ et que M. Richard Lehoux siège à titre d'administrateur de la MMQ depuis sa constitution en 2003, qu'il occupe des fonctions d'administrateurs de la FQM en continu depuis 2001 et d'officiers de la FQM depuis 2010;

**ATTENDU QUE** la très grande majorité des membres de la MMQ sont membres de la FQM, qu'ils ont des intérêts convergents et qu'il est dans l'intérêt des membres de la FQM et de la MMQ que celle-ci demeure un instrument au service des plus petites municipalités;

**ATTENDU QUE** ces positions et ces actes du conseil d'administration de la MMQ divergent de manière fondamentale et irréconciliable avec la position de la municipalité quant à la relation étroite et à la collaboration que doit maintenir la MMQ avec la FQM, vu leur mission et leur intérêt commun, soit celui des membres;

**ATTENDU QUE** ces actes du conseil d'administration de la MMQ démontrent, de l'avis de la municipalité, une absence de connaissance de la MMQ et de l'environnement dans lequel elle opère;

**ATTENDU QUE** les positions adoptées par le conseil d'administration de la MMQ sont de nature à nuire à une saine gestion de la MMQ et à porter atteinte à l'intérêt de ses membres, dont la municipalité fait partie;

**ATTENDU QU'IL** est inacceptable que les administrateurs de la MMQ aient accepté que les règles et politiques de la MMQ aient pour effets d'exclure désormais de son Conseil d'administration les officiers et administrateurs de la FQM.

**Il est proposé par Roger Nantel, appuyé par Nathalie Savard et résolu :**

**QUE** la municipalité requière du conseil d'administration de la MMQ qu'il décrète la tenue d'une assemblée extraordinaire des membres et que la secrétaire, Me Colette St-Martin, convoque, sans délai, cette assemblée extraordinaire;

**QUE** l'ordre du jour de cette assemblée extraordinaire des membres soit le suivant :

- «1.ouverture de l'assemblée;
2. vérification de la convocation et du quorum;
3. nomination d'un président d'assemblée et d'un secrétaire d'assemblée;
4. abrogation de la résolution du Comité de déontologie et gouvernance adoptée le 31 août 2016 (# 4-09-16) relative à la *Politique*;
5. révocation des administrateurs actuels du conseil d'administration de la MMQ, à l'exception de monsieur Richard Lehoux;
6. élection de nouveaux administrateurs afin de combler les vacances au sein du conseil d'administration de la MMQ :
  - a) choix d'un président d'élection;
  - b) mise en candidature;
  - c) élection des administrateurs;
7. levée de l'assemblée. »

**QUE** les administrateurs actuels de la MMQ soient informés du fait que leur révocation est demandée par la municipalité pour les motifs exposés au préambule de la présente résolution;

**QU'IL** soit demandé à la secrétaire de la MMQ, Me Colette Saint-Martin, de transmettre l'avis de convocation de la tenue de cette assemblée extraordinaire aux administrateurs de la MMQ et que le contenu de la présente résolution leur soit également transmis à titre de motifs écrits invoqués pour requérir leur révocation;

**QUE** la municipalité mandate son maire, Monsieur Bruno Boyer, afin d'exercer son vote lors de cette assemblée extraordinaire du respect de la présente résolution;

**QUE** la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

**17-03-16**

**Lettre d'appui MRCT :**

Il est proposé par Cécile Pichette et accepté à l'unanimité d'autoriser la Directrice Générale a signé la lettre d'appui pour la MRC du Témiscamingue pour leur demande déposé au programme mobilisation et diversité.

**17-03-17**

**Projet retour à l'école :**

Il est proposé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité de ne pas cotiser pour le projet retour à l'école.

**17-03-18**

**Formation eau potable avec Latulipe :**

**Considérant que** la ville a besoin d'un opérateur en eau potable;

**Considérant que** Monsieur Rémi Riendeau ne sera pas toujours disponible pour nous;

**Considérant que** l'offre de la municipalité de Latulipe est bonne pour nous;

Il est proposé par Guylaine Breton et accepté à l'unanimité de faire partie du projet d'envoyer l'adjoint à la directrice générale, monsieur Daniel Gauthier, à une formation sur l'eau potable au printemps et de payer la moitié des frais reliant la formation et aussi de l'hébergement. Une demande sera faite au conseil municipal de Latulipe pour leur demander de payer une partie cette année et une autre en 2018. Une entente entre municipalité sera préparée par les 2 Directrice Générale. Les 2 conseils devront être d'accord a signé cette entente pour que la ville de Belleterre en assume les frais.

**Discussion sur le trottoir devant de monsieur Francois Bernier. Une évaluation sera faite ce printemps pour corriger le problème d'eau de la rue**

**Discussion sur le 75e de la Ville de Belleterre (vérifier le prix pour des petites pancartes 75 pour mettre sur les maisons)**

**Discussion sur la patinoire**

**Période de question**

**Aucune question**

**17-03-19**

**Levée de l'assemblée :**

Il est proposé par Michel Audet et accepté à l'unanimité de clore l'assemblée, il est précisément vingt et une heures cinquante minutes lorsque les délibérations prennent fin.

---

Maire

---

Secrétaire-Trésorière  
Directrice-générale